

---

## **Notation des Cadres A**

la quasi totalité des listes d'évaluation a pu être validée. Les chefs de service ont donc été informés par un message automatique d'EDEN qu'ils pouvaient notifier leur CREP définitif aux agents dans un délai maximum de 8 jours. A partir de là les agents disposeront des délais habituels pour déposer, le cas échéant, un recours hiérarchique.

Cependant, en raison d'un problème technique, la liste définitive des inspecteurs n'est pas encore validée ; le problème est en cours de résolution avec la DG mais sans qu'une date certaine puisse être donnée à ce jour.

En conséquence, nous vous informons que ce retard est normal et ne les pénalisera en aucune manière pour ce qui est du respect de leurs droits de recours, notamment en termes de délais.

Pour tout renseignement complémentaire : [strangiohenri@yahoo.fr](mailto:strangiohenri@yahoo.fr)  
0674927120